

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Acquisition à titre gratuit de deux terrains à Ducos appartenant à la Province Sud

P.J. : 1 projet de délibération

Dans le cadre de la résorption de l'insalubrité du lotissement Pinsat situé rue de Papeete, sur le lot n° 1 pie de la section de Ducos, un rattachement au terrain municipal formant le lot n° 6, de deux terrains limitrophes appartenant à la Province Sud, s'avère nécessaire pour mener à bien la réhabilitation du site.

Par courrier en date du 22 janvier 2004, la Ville de Nouméa a ainsi sollicité de la Province Sud l'acquisition à titre gratuit de ces deux terrains, l'un comprenant des constructions et l'autre non bâti.

En retour, la Province a, par lettre datée du 12 février 2004, répondu favorablement à cette demande. Suite aux plans transmis par le service topographique et foncier de la Province, une identification des parcelles concernées a été communiquée : ces terrains sont destinés à former les lot n°s 31 et 32, d'une superficie respective d'environ 1,6 are (pour le terrain bâti) et 1,47 are (pour le terrain nu).

Il convient de préciser que le plan d'aménagement prévoit à terme :

- la réunion des parcelles formées des terrains provinciaux en question ainsi que des lots n°s 1 pie et 6 en vue de la réhabilitation du lotissement,
- la création d'une emprise de voie publique provenant d'une partie des lots sus désignés n°s 1 pie et 6 selon le tracé de l'accès actuel desservant le terrain de sport municipal contigu.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser cette acquisition foncière et d'habiliter le Maire à signer l'acte à intervenir.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 19 juillet 2004

Le Maire,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quatre, le jeudi 12 août à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean LEQUES, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

	MM. Jean LEQUES	Mme Christel BERGER
	Gaël YANNO	M. Charles ERIC
	Jean-Pierre GUILLEMARD	Mme Mariannick BABE
	Mme Anne LOSTE	M. Patrick OLLIVAUD
	MM. Pierre MARESCA	M. Heneliko TELEPINI
	Michel VITTORI	Mme Nicole FURIC
DATE DE CONVOCATION	Gérard VIGNES	Mme Malia MAUGATEAU
05.08.2004	Mme Jacqueline BROQUET	M. Robert VAUTRIN
	Mme Maryse FRARIN LA MICHELLAZ	Mme Sonia LAGARDE
	Mme Francine BEYNEY	M. Jean-Pierre DELRIEU
	Mme Elisapeta TAOFIFENUA	Mme Mireille BOYER
DATE D'AFFICHAGE	M. André DUBOIS	MM. Michel BOYER
06.08.2004	Mme Unako Eliane IXECO	Christian HENIN
	Mme Anne-Marie MESTRE	Bernard HERPIN
	M. TRAN VAN HONG	Mme Marie-Josée GOMEZ
	Mme Dominique KORFANTY	M. Hamu WAHEO
	M. Alfredo VARRA	Mlle Isabelle CHAMPMOREAU

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice : 49	MM. Marc Kanyan CASE	M. Hervé GUEGAN
	Laurent BONNEFOND	Mme Mireille LEVY
	Mme Lysiane FLOTAT	MM. Frédéric ANGLEVIEL
Nombre de présents : 34	Mme Martine JONES	Gérald CORTOT
Nombre de votants : 45 (11 procurations)	M. Jean WASMAN	Mme Isabelle OHLEN
	Mme Françoise CORNU	Mme Dominique COVA
	M. Pierre HENIN	M. Jean-Raymond POSTIC
	Mme Bernadette BRIZARD-DUMERY	

Mademoiselle Isabelle CHAMPMOREAU a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2004/1057

autorisant l'acquisition à titre gratuit de deux parcelles à Ducos appartenant à la Province Sud

Le Conseil Municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le
12 AOUT 2004,

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des Communes de la Nouvelle-Calédonie publié par décret n° 2001-579 du 29 juin 2001,

VU la lettre du Service du Domaine de l'Etat n° 2711-144/2003 en date du 19 février 2003,

VU la lettre de Monsieur le Maire n° 684 en date du 22 janvier 2004,

VU la lettre de la Province Sud n° 987/DPSI en date du 12 février 2004,

VU la note explicative de synthèse n° 2004/106 du 19 juillet 2004,

La Commission du Développement Urbain entendue en séance du 30 juillet 2004,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

Est autorisée l'acquisition gratuite de deux terrains appartenant à la Province Sud, situés à la section de Ducos, et devant former les lots n°s 31 et 32 (figurant à l'inventaire cadastral sous les numéros 648539-2047 et 648538-3919) d'une superficie respective d'environ 1,6 are (pour le terrain bâti) et 1,47 are (pour le terrain nu), en vue de leur rattachement au lot n° 6 municipal (figurant à l'inventaire cadastral sous le numéro 648539-2083).

Le terrain nu est estimé à 500.000 F/CFP l'are et le terrain bâti est estimé à 358.000 F/CFP l'are, en l'état encombré et occupé mais sans la valeur des constructions.

ARTICLE 2 /

Le Maire est habilité à signer l'acte à intervenir dans lequel seront définies la description des limites et la superficie exacte des biens en question.

Les diverses formalités se rapportant à la présente acquisition sont aux frais et à la diligence de la Commune de Nouméa.

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de 3 mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la Province Sud et notifiée à la Province Sud.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 12 AOUT 2004

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE

Le Maire,

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
S.D.I.G. (dont T.P.S.)	-	2
S. F.	-	1
D.G.S.T.	-	1
C.C.A.	-	1
C.C.A.S.	-	1
PROVINCE SUD (D.P.S.I.)		